



RAPPORT ANNUEL 2009



**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

24 MARS 2010

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2010

S O M M A I R E

	Pages
A. Direction de SICABLE	2
B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	3
C. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	4
D. Résolutions	10
E. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009	12
F. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes	18

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2010

➤ **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
(Avant la présente assemblée)

- ✓ Monsieur **Laurent TARDIF** (Président Directeur Général)
- ✓ Monsieur **Frédéric TAILHEURET** (Directeur Général Adjoint)
- ✓ Société **PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France**
(ayant pour représentant permanent Monsieur Jean Claude FREBAULT)
- ✓ Société **SIDELAF**
(ayant pour représentant permanent Monsieur Kouassi KOUADIO)
- ✓ Monsieur **Roberto CARDI**
- ✓ Monsieur **LENCOT Gérard**
- ✓ Monsieur **Victor Delchan OUEDRAOGO**

➤ **COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les titulaires

- ✓ PRICEWATERHOUSECOOPERS
- ✓ ECR INTERNATIONAL

Les suppléants

- ✓ ERNST & YOUNG
- ✓ SIGECO

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2010

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2009 et approbation de ce rapport ;
2. Rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2010 ;
7. Composition du Conseil d'Administration - renouvellement de mandats.

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2010

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Par la suite, il vous sera donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous demandons, après avoir entendu ces différents rapports, de statuer sur les résolutions qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2009

L'année 2009 a été marquée par une envolée des prix des principales matières premières au niveau mondial (cuivre et aluminium), une plus grande ouverture du marché africain aux différents industriels des pays du Maghreb qui tirent les prix vers le bas.

- En Côte d'Ivoire

En dépit du contexte économique en Côte d'Ivoire, nos marchés traditionnels auprès des sociétés nationales d'électricité se sont bien tenus en progression de 21% en valeur par rapport à l'exercice précédent

Au total, le chiffre d'affaires en Côte d'Ivoire a progressé de 11% en volume et accuse une baisse de 7.8% en valeur, suite aux réductions de prix nécessaires pour le maintien des marchés dans le secteur Distribution.

- A l'exportation

L'exercice 2009 a été marquée par une concurrence très forte sur nos marchés traditionnels, qui s'est traduit par une baisse significative de l'activité à l'exportation tant en tonnage (-48.7%) qu'en valeur (-61.8% à 1.590 millions de francs CFA).

En effet, l'embellie observée l'année précédente sur nos marchés du Bénin et du Burkina ne s'est pas poursuivie en 2009 du fait de la concurrence.
Seules les demandes au MALI et au SENEGAL ont progressées

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

a. Activité commerciale et industrielle

Par rapport à l'année précédente, l'évolution des ventes et de la production réalisées se présente comme suit :

- Les ventes de câbles fabriqués par SICABLE pour l'année 2009 se sont élevées à 1.613 tonnes pour un montant hors taxes de 4.982 millions de FCFA, en baisse de - 21.4 % en volume et - 36,4% en valeur.
- Les ventes de marchandises sont en très légère baisse, passant de 2.001 millions de FCFA à 1.923 millions de FCFA ; soit - 3.9%.
- Le chiffre d'affaires tiré des prestations de services et ventes de produits divers est de 184 millions de FCFA à comparer à 250 millions de FCFA en 2008.

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 7 105 millions de FCFA contre 10.119 millions de FCFA en 2008, en baisse de - 29.8%.

Cette tendance annuelle à la baisse, a été marquée par un 1er semestre fort puis a été freinée par une baisse de la demande à l'export au 2ème semestre 2009

Malgré cette baisse d'activité à l'export, SICABLE a réussi à préserver un niveau de prix correct sur les différents segments clients et produits.

Sur le plan industriel, l'ensemble de L'activité a subi une forte baisse amenant un niveau de production annuelle de 1.718 tonnes contre 2013 tonnes l'an dernier.

b. Achats consommés

L'année 2009 a vu une remontée des cours LME sur nos principales matières premières (cuivre et aluminium) et du maintien de la Côte d'Ivoire dans la catégorie "risque pays élevé".

Nous avons poursuivi la gestion prudente des prix des matières dans nos ventes.

c. Impôts et taxes

La charge pour impôts et taxes est arrêtée à 628 millions de FCFA.

d. Impôts sur le résultat

L'impôt BIC est en augmentation passant de 382 millions à 414 millions de FCFA.

e. Provisions pour dépréciation et amortissements

Stocks

En baisse de 688 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2008, ce net repli est lié à la fluctuation à la hausse des cours du cuivre et de l'aluminium.

Provision pour pertes et profits divers

La provision pour pertes et profits divers, arrêtée à 554 millions de FCFA, est due essentiellement à un litige en Mauritanie, pour lequel une expertise est en cours. Le risque qualité sur le contrat export de 2008 à été levé, mais il a été nécessaire de prendre une provision pour un problème d'exonération des droits de douanes en cours d'analyse.

Clients

La provision pour dépréciation des comptes clients, à été arrêtée à 356 millions de FCFA, soit une baisse de 26 millions de FCFA par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Amortissements

Les dotations aux comptes d'amortissement sont en baisse de 8% à 144 millions de FCFA.

f. Provisions réglementées, dettes financières et ressources assimilées

Provision pour fluctuation des cours (PFC)

SICABLE est admise à constituer une PFC sur les stocks de cuivre, inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées et fonds assimilés, en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices Industriels et commerciaux.

L'évolution du cours LME des métaux a pour effet une hausse de la provision, passant de 93 millions de FCFA, au 31 décembre 2008, à 200 millions de FCFA au 31 décembre 2009.

Indemnités de fin de carrière

Pour tenir compte des principes et règles comptables en vigueur, l'évaluation de ces engagements a été faite sur des bases actuaires à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La provision, à cette date, ressort à 142 millions de FCFA, en hausse de 44 millions de FCFA comparativement à la même période de l'année précédente

Un contrat d'externalisation de cette indemnité de fin de carrière a été signé avec la compagnie ALLIANZ permettant une défiscalisation

Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'évolution des affaires pendantes devant les Tribunaux, le niveau des provisions pour risques et litiges est en baisse et a été portée à 17 millions de FCFA, générant une baisse de charge de 3 millions FCFA sur l'exercice 2009.

g. Investissements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2009 atteignent un niveau de 149 millions de FCFA, contre 91 millions de FCFA en 2008, l'acquisition d'un Progiciel ERP constitue la principale raison de cette hausse.

h. Trésorerie

La situation de trésorerie s'est très nettement améliorée tout au long de l'année grâce aux efforts permanents sur le recouvrement des clients et une meilleure gestion des stocks

A la clôture de l'exercice, la situation de trésorerie est excédentaire de 5.220 millions de FCFA, en amélioration de 2.323 millions de FCFA par rapport à la même période de l'année dernière.

i. Affaires sociales

En raison des difficultés accrues liées à la dégradation de la situation en Côte d'Ivoire au dernier semestre de l'année 2009 et le manque de visibilité, nous avons été amenés, après une période de chômage technique, à réaliser un plan de restructuration afin d'abaisser le seuil de rentabilité de SICABLE. Ce plan a touché, au-delà des ajustements des effectifs de production liés à la baisse du volume d'activité, des agents de maîtrise et des employés affectés aux frais fixes de SICABLE. Le coût du plan s'élève à 119 millions FCFA.

j. Résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentent un bénéfice net d'impôt de 641.136.365 FCFA se décomposant comme suit :

- Bénéfice d'exploitation	: +1 151.320.572 FCFA
- Résultat financier	: + 7.320.081 FCFA
- Résultat H.A.O.	: - 103.249.288 FCFA
- Impôts sur les bénéfices	: - 414.255.000 FCFA

Bénéfice net d'impôt	:+ 641.136.365 FCFA

k. Affectation du résultat de l'exercice

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Dividendes bruts : 384.800.000 FCFA
- Dotation du compte « report à nouveau » : 256.336.365 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 2.600 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action est de 2.340 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 2.100.139.499 FCFA à 2.356.475.864 FCFA.

3. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et vous aurez à statuer sur chaque convention figurant dans ce rapport spécial.

4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : RENOUELEMENT DE MANDATS

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale :

- Monsieur Frédéric TAILHEURET (Directeur Général Adjoint)
- Monsieur Roberto CARDI, Administrateur

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric TAILHEURET et Monsieur Roberto CARDI, chacun pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

5. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2010

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2010.

Sous réserve que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des indemnités de fonction pour l'année 2009 à 4.200.000 FCFA, le Conseil décide, sous condition suspensive, de répartir ce montant en attribuant 600.000 FCFA brut par Administrateur.

6. PERSPECTIVES ANNEE 2010

La crise financière internationale, par les surcapacités industrielles qu'elle engendre en Europe et dans le monde favorise les importateurs au détriment des fabricants localisés dans la zone UEMOA. Dans ce contexte difficile et toujours avec une période de fragilité du tissu économique ivoirien, SICABLE s'engage à poursuivre sa politique de consolidation et d'adaptation visant à renforcer sa compétitivité.

Au plan Commercial, la Société poursuivra ses efforts de positionnement sur le marché ivoirien afin de maintenir ses parts de marché chez ses clients stratégiques après une année 2009 correcte, et tentera de reconquérir des parts de marchés chez ses clients historiques à l'exportation dans un contexte concurrentiel très difficile, sans avantage de coûts sur des marchés majoritairement exonérés de droits de douanes .

Les axes de développement continueront de se faire vers la zone Afrique Centrale et vers des grands comptes générateurs de marchés de spécialités.

Au plan industriel, les actions d'efficience seront poursuivies et mesurées par des indicateurs, toujours dans un objectif d'amélioration de la marge opérationnelle. Un effort tout particulier sera porté sur des actions de réduction de coûts sur les torsades de réseau qui sont fortement impactées par le coût des intrants.

Les besoins de financement de l'entreprise, à court terme, seront couverts par ses fonds propres.

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2010

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes approuve, ces rapports tels qu'ils ont été présentés, l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans les rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et, après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention d'assistance technique entre SICABLE et PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE conclue en date du 27.02.2009 qui y est mentionnée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention de recouvrement par SICABLE pour le compte de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, d'une créance détenue par PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat Ivoirien moyennant une commission fixée à 285 000 € (deux cent quatre vingt cinq mille euros).

Cette convention a été conclue en date du 26.12.2006 et est toujours en cours

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président Directeur Général, au Directeur Général Adjoint et à tous les Administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2009 qui s'établit à 641.136.365 FCFA :

- | | |
|---|--------------------|
| - Dividendes bruts | : 384.800.000 FCFA |
| - Dotation du compte « report à nouveau » | : 256.336.365 FCFA |

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 2.600 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu de valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action est de 2.340 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 2.100.139.499 FCFA à 2.356.475.864 FCFA.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2010, au Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur TAILHEURET Frédéric, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur CARDI Roberto pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
 Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone industrielle Vridi
 15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire
 Numéro d'identification : 7902029 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL : ACTIF

Exercice clos le : 31 décembre 2009
 Durée : 12 mois

Réf.	ACTIF	Exercice 2009			Exercice 2008			Variation
		Brut	Amort./Prov.	Net	Brut	Amort./Prov.	Net	
	ACTIF IMMOBILISÉ (I)							
AA	Charges immobilisées							
AB	Frais d'établissement et charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0
AC	Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AA	0	0	0	0	0	0	0
AD	Immobilisations incorporelles							
AE	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels	117 854 786	35 777 830	82 076 956	73 114 678	32 257 159	40 857 519	41 219 437
AG	Fonds commercial	0	0	0	0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AD	117 854 786	35 777 830	82 076 956	73 114 678	32 257 159	40 857 519	41 219 437
AI	Immobilisations corporelles							
AJ	Terrains	0	0	0	0	0	0	0
AK	Bâtiments	520 297 081	460 088 445	60 208 636	520 297 081	453 967 404	66 329 677	(6 121 041)
AL	Installations et agencements	214 671 836	196 884 104	17 787 732	214 671 836	189 374 500	25 297 336	(7 509 604)
AM	Matériel	3 758 742 382	3 342 749 989	415 992 393	3 746 862 585	3 309 821 694	437 040 891	(21 048 498)
AN	Matériel de transport	25 832 416	25 832 416	0	67 518 416	32 528 193	34 990 223	(34 990 223)
	TOTAL AI	4 519 543 715	4 025 554 954	493 988 761	4 549 349 918	3 985 691 791	563 658 127	(69 669 366)
	cf. fichier immos+encours TOTAL AA+AD+AI	4 637 398 501	4 061 332 784	576 065 717	4 622 464 596	4 017 948 950	604 515 646	(28 449 929)
AP	Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0
AQ	Immobilisations financières							
AR	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
AS	Autres immobilisations financières	47 232 333	21 095 000	26 137 333	47 232 333	21 095 000	26 137 333	0
	TOTAL AP	47 232 333	21 095 000	26 137 333	47 232 333	21 095 000	26 137 333	0
AW	(I) dont H.A.O.							
	Brut							
	Net							
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 684 630 834	4 082 427 784	602 203 050	4 669 696 929	4 039 043 950	630 652 979	(28 449 929)
	ACTIF CIRCULANT							
BA	Actif circulant H.A.O.	0	0	0	0	0	0	0
BB	Stocks							
BC	Marchandises	496 101 604	150 417 118	345 684 486	625 127 445	348 634 567	276 492 878	69 191 608
BD	Matières premières et autres approvisionnement	410 155 517	0	410 155 517	534 832 752	121 679 551	413 153 201	(2 997 684)
BE	En-cours	111 134 334	214 577	110 919 757	162 805 650	62 796 266	100 009 384	10 910 373
BF	produits fabriqués	826 076 363	41 201 704	784 874 659	761 840 092	346 958 609	414 881 483	369 993 176
	TOTAL BB	1 843 467 818	191 833 399	1 651 634 419	2 084 605 939	880 068 993	1 204 536 946	447 097 473
BG	Créances et emplois assimilés							
BH	Fournisseurs, avances versées	111 166 339	0	111 166 339	13 469 359	0	13 469 359	97 696 980
BI	Clients	1 583 223 103	356 085 331	1 227 137 772	1 732 325 503	382 085 331	1 350 240 172	(123 102 400)
BJ	Autres créances	116 440 872	110 849 108	5 591 764	127 462 099	640 000	126 822 099	(121 230 335)
	TOTAL BG	1 810 830 314	466 934 439	1 343 895 875	1 873 256 961	382 725 331	1 490 531 630	(146 635 755)
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 654 298 132	658 767 838	2 995 530 294	3 957 862 900	1 262 794 324	2 695 068 576	300 461 718
	TRÉSORERIE-ACTIF							
BQ	Titres de placement	3 010 807 062		3 010 807 062	700 000 000		700 000 000	2 310 807 062
BR	Valeurs à encaisser	406 958 121		406 958 121	398 193 711	0	398 193 711	8 764 410
BS	Banques, chèques postaux, caisse	1 802 588 578		1 802 588 578	1 824 518 889	0	1 824 518 889	(21 930 311)
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)	5 220 353 761	0	5 220 353 761	2 922 712 600	0	2 922 712 600	2 297 641 161
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	363 652		363 652	(363 652)
				0			0	0
BT	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	13 550 282 727	4 741 195 622	8 818 087 105	11 550 636 081	5 301 838 274	6 248 797 807	2 569 289 298

Désignation de l'entreprise Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
 Adresse de l'entreprise Rue du textile, Zone Industrielle Vridi
 15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire
 Numéro d'identification 7502029 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL : PASSIF

Exercice clos le : 31 décembre 2009
 Durée : 12 mois

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice 2009	Exercice 2008	Variation
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
CA	Capital	740 000 000	740 000 000	
CB	Actionnaires capital non appelé			
CC	Primes et réserves			
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion			
CE	Écarts de réévaluation			
CF	Réserves indisponibles	148 000 000	148 000 000	
CG	Réserves libres	375 547 661	375 547 661	
CH	Report à nouveau	2 100 139 499	1 956 474 926	143 664 573
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	641 136 365	359 161 433	281 974 932
	TOTAL CC	3 264 823 525	2 839 184 020	425 639 505
CK	Autres capitaux propres			
CL	Subventions d'investissement			
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés (PFC)	199 731 891	92 758 088	106 973 803
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 204 555 416	3 671 942 108	532 613 308
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
DA	Emprunts			
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés			
DC	Dettes financières diverses			
DD	Provisions financières pour risques et charge: (Risques/Litiges)	567 429 620	118 853 623	448 575 997
DE	(1) dont H.A.O. =			
DF	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	567 429 620	118 853 623	448 575 997
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	4 771 985 036	3 790 795 731	981 189 305
	PASSIF CIRCULANT			
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	80 768 488	21 007 789	59 760 699
DI	Clients, avances reçues	1 462 500 814	306 517 066	1 155 983 748
DJ	Fournisseurs d'exploitation	576 450 637	903 106 605	(326 655 968)
DK	Dettes fiscales	1 318 239 072	722 063 691	596 175 381
DL	Dettes sociales	59 481 713	79 627 441	(20 145 728)
DM	Autres dettes	4 762 500	4 625 000	137 500
DN	Risques provisionnés	543 898 845	395 911 694	147 987 151
	TOTAL DETTES ACTIVITÉS ORDINAIRES	3 965 333 581	2 411 851 497	1 553 482 084
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	4 046 102 069	2 432 859 286	1 613 242 783
	TRÉSORERIE-PASSIF			
DQ	Banques, crédits d'escompte			
DR	Banques, crédits de trésorerie			
DS	Banques, découverts		25 142 790	(25 142 790)
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)		25 142 790	(25 142 790)
DV	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)			
BT	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 818 087 105	6 248 797 807	2 569 289 298

Désignation de l'entreprise
Adresse de l'entreprise

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Rue du textile, Zone industrielle Vridi

COMPTE DE RÉSULTAT (1ère partie)

Numéro d'identification

7502029 Z

Exercice clos le : 31 décembre 2009
Durée : 12 mois

Réf.	CHARGES (1ère partie)	Exercice 2009 12 mois	Exercice 2008 12 mois	Variation
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
RA	Achats de marchandises	940 076 575	1 568 586 208	(628 509 633)
RB	- Variation de stocks (- ou +)	129 025 841	(412 803 604)	541 829 445
	TOTAL	1 069 102 416	1 155 782 604	(86 680 188)
	(Marge brute sur marchandises voir TB)			
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	2 095 895 856	3 883 996 847	(1 788 100 991)
RD	- Variation de stocks (- ou +)	124 677 235	536 957 258	(412 280 023)
	TOTAL	2 220 573 091	4 420 954 105	(2 200 381 014)
	(Marge brute sur matières voir TG)			
RE	Autres achats	379 644 989	510 948 382	(131 303 393)
RH	- Variation de stocks (- ou +)			
RJ	Transports	264 349 266	414 433 563	(150 084 297)
RJ	Services extérieurs	776 965 683	1 035 371 758	(258 406 075)
RK	Impôts et taxes	627 728 726	360 698 540	267 030 186
	Autres charges - PP divers	553 782 099	404 621 831	149 160 268
	Autres charges - Dotation provisions dépréciation de Stocks	191 833 399	880 068 993	(688 235 594)
	Autres charges - Dotation provisions dépréciation Clients	356 085 331	382 085 331	(26 000 000)
RL	Total Autres charges (cpte 65 : PP+prov stocks & clients)	1 101 700 829	1 666 776 155	(565 075 326)
	TOTAL	3 150 389 493	3 988 228 398	(837 838 905)
	(Valeur ajoutée voir TN)			
RP	Charges de personnel (1)	598 366 599	682 050 300	(83 683 701)
	(1) dont personnel extérieur			
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)			
	Dotations aux amortissements	144 135 468	173 748 571	(29 613 103)
	Dotations provisions départ & retraite (IDR)	142 077 725	98 163 772	43 913 953
	Dotation Risques Provisionnés	408 662 044	0	408 662 044
	Dotations provisions fluctuation des cours (PFC)	199 731 891	92 758 088	106 973 803
RS	Dotations aux amortissements et provisions (Amortissements + IDR + PFC)	894 607 128	364 670 431	529 936 697
RW	Total des charges d'exploitation	7 933 038 727	10 611 685 838	(2 678 647 111)
	(Résultat d'exploitation voir TX)			

Réf.	PRODUITS (1ère partie)	Exercice 2009 12 mois	Exercice 2008 12 mois	Variation
TA	Ventes de marchandises	1 923 235 228	2 000 629 339	(77 394 111)
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	854 132 812	844 846 735	
TC	Ventes de produits fabriqués	4 998 336 609	7 867 786 890	(2 869 450 281)
TD	Travaux, services vendus	183 675 910	250 855 238	(67 179 328)
TE	Production stockée (ou déstockage) (- ou +)	12 564 955	(298 756 023)	311 320 978
TF	Production immobilisée	8 762 451	1 002 713	7 759 738
TG	MARGE BRUTE SUR MATIÈRES (TF-RC&RD)	2 982 766 834	3 399 934 713	(2 617 548 893)
TH	Produits accessoires * (ventes emballages - cpte 707)			
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES (TA+TC+TD+TH)	7 105 247 747	10 119 271 467	(3 014 023 720)
TJ	dont à l'exportation	2 913 095 027	5 616 854 429	(2 703 759 402)
	%	41.00%	55.51%	
TK	Subventions d'exploitation			
	Autres produits - PP divers	108 796 268	148 771 300	
	Autres produits - Reprise provision Stocks	880 068 993	618 739 226	
	Autres produits - Reprise provision Clients	777 997 025	397 469 596	
TL	Autres produits (cpte 75 : PP+repr.prov stocks & clients)	1 766 862 286	1 164 980 122	601 882 164
TN	VALEUR AJOUTÉE (TA+TL-RA+RL)	2 453 372 439	1 421 533 172	1 031 839 267
TQ	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TN-RP)	1 855 005 840	739 482 872	1 115 522 968
	Reprise provisions départ & retraite (IDR)	98 163 772	92 667 016	5 496 756
	Reprise provisions fluctuation des cours (PFC)	92 758 088	265 582 305	(172 824 217)
TS	Reprises de provisions (IDR + PFC)	190 921 860	358 249 321	(167 327 461)
TT	Transferts de charges			
TW	Total des produits d'exploitation	9 084 359 299	11 344 747 600	(2 260 388 301)
TX	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (bénéfice (+) ; Perte (-))	1 151 320 572	733 061 762	418 258 810

Désignation de l'entreprise
Adresse de l'entreprise

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Rue du textile, Zone industrielle Vridi

COMPTE DE RÉSULTAT (2ème partie)

Numéro d'identification

7502029 Z

Exercice clos le : 31 décembre 2009
Durée : 12 mois

Réf.	CHARGES (2ème partie)	Exercice 2009 12 mois	Exercice 2008 12 mois	variation
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
SA	Frais financiers	363 652	1 742 179	(1 378 527)
SC	Pertes de change			
SD	Dotations aux amortissements et provisions			
SF	Total des charges financières	363 652	1 742 179	(1 378 527)
	(Résultat financier voir UG)			
SH	Total des charges des activités ordinaires	7 933 402 379	10 613 428 017	(2 680 025 638)
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)			
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations (valeur nette comptable)	33 282 910	2 641 389	30 641 521
SL	Charges H.A.O.	4 507 550	4 660 059	(152 509)
SM	Dotations H.A.O. (dot. Risques & Litiges)	110 209 108	8 640 000	101 569 108
SO	Total des charges H.A.O.	147 999 568	15 941 448	132 058 120
	(Résultat H.A.O. voir UP)			
SQ	Participation des travailleurs			
SR	Impôts sur le résultat	414 255 000	381 697 250	32 557 750
SS	Total participation et impôts	414 255 000	381 697 250	32 557 750
ST	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	8 495 656 947	11 011 066 715	(2 515 409 768)
	(Résultat net voir UZ)			

Réf.	PRODUITS (2ème partie)	Exercice 2009 12 mois	Exercice 2008 12 mois	variation
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
UA	Revenus financiers	7 683 733	13 815 638	(6 131 905)
UC	Gains de change		363 652	(363 652)
UD	Reprises de provisions			
UE	Transferts de charges			
UF	Total des produits financiers	7 683 733	14 179 290	(6 495 557)
UG	RÉSULTAT FINANCIER (+ ou -)	7 320 081	12 437 111	(5 117 030)
UH	Total des produits des activités ordinaires	9 092 043 032	11 358 926 890	(2 266 883 858)
UI	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1)			
	(+ ou -)	1 158 640 653	745 498 873	413 141 780
UJ	(1) dont impôt correspondant	440 067 250	382 857 250	57 210 000
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
UK*	Produits des cessions d'immobilisations (prix de cession)	40 750 280	7 800 000	32 950 280
UL	Produits H.A.O.			
UM	Reprises H.A.O. (Repr. Risques & Litiges)	4 000 000	3 501 258	498 742
UN	Transferts de charges			
UO	Total des produits H.A.O.	44 750 280	11 301 258	33 449 022
UP	RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -)	(103 249 288)	(4 640 190)	(98 609 098)
UT	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	9 136 793 312	11 370 228 148	(2 233 434 836)
UZ	RÉSULTAT NET			
	bénéfice (+) ; Perte (-)	641 136 365	359 161 433	281 974 932

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
 Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone Industrielle Vridi
 Numéro d'identification : 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : 31 décembre 2009
 Durée : 12 mois

1ère PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des
 + Produits encaissables restants } cessions d'actif immobilisé

		E.B.E.	(=TQ)	1 855 005 840
(SA) Frais financiers	363 652	(TT) Transferts de charges d'exploitation		
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers		7 683 733
(SL) Charges H.A.O.	114 716 658	(UE) Transferts de charges financières		
(SQ) Participation		(UC) Gains de change		
(SM) Risque & charges		(UL) Produits H.A.O.		
(SR) Impôts sur le résultat	414 255 000	(UN) Transferts de charges H.A.O.		
Total (I)	529 335 310	Total (II)		1 862 689 573

CAFG : Total (II)-Total (I) = **1 333 354 263** N-1 = **365 562 674**

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice (1)
 AF = **1 333 354 263** **215 496 860** **1 117 857 403** N-1 = **202 762 674**
 (+) (-)

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (E.B.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks(?) + Var. Créances(?) + Var. Dettes circulantes(?)

Variation des stocks : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	69 191 608	ou	
(BD) Matières premières		ou	2 997 684
(BE) En-cours	10 910 373	ou	
(BF) Produits fabriqués	369 993 176	ou	
(A) Variation globale nette des stocks	447 097 473	ou	

Variation des créances : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	97 696 980	ou	
(BI) Clients		ou	123 102 400
(BJ) Autres créances		ou	121 230 335
(BU) Ecart de conversion-Actif		ou	363 652
(B) Variation globale nette des créances		ou	146 999 407

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentations (+)
(DI) Clients, avances reçues		ou	1 155 983 748
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	326 655 968	ou	
(DK) Dettes fiscales		ou	596 175 381
(DL) Dettes sociales	20 145 728	ou	
(DM) Autres dettes		ou	137 500
(DD) Provisions financières		ou	147 987 151
(DN) Risques provisionnés		ou	
(BU) Ecart de conversion- Passif		ou	
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou	1 553 482 084

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) ou **1 253 384 018**

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	Exercice 2009		Exercice 2008
Excédent brut d'exploitation	1 855 005 840		739 482 872
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	1 253 384 018		512 500 179
- Production immobilisée (TF)	(8 762 451)		(1 002 713)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	3 099 627 407		1 250 980 338

Désignation de l'entreprise

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)

Adresse de l'entreprise

Rue du textile, Zone Industrielle Vridi

Numéro d'identification

7502029 Z

**TABLEAU FINANCIER DES
RESSOURCES ET DES EMPLOIS**Exercice clos le : **31 décembre 2009**Durée : **12 mois****2^e PARTIE : TABLEAU**

Réf.		Exercice 2009		Exercice 2008
		Emplois	Ressources	(E- ; R+)
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)		//////////	
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles	44 740 108		(5 222 091
FC	Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles	104 228 343	40 750 282	(75 550 196
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/cessions d'immobilisations financières			(2 895 470
FF	INVESTISSEMENTS TOTAL (net)	108 218 169	ou	(83 667 757
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	(1 253 384 018)	ou	512 500 179
FH	A- EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER (FF+FG)	(1 145 165 849)	ou	-428 832 422
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)		ou 59 760 699	(5 124 629
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Rembst. (selon échéancier) des emprunts et dettes financières		//////////	
FK	B- EMPLOIS TOTAUX À FINANCER		ou 1 204 926 548	-423 707 793
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (Emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	215 496 860	1 333 354 263	202 762 674
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentation de capital par apports nouveaux	//////////		
FN	Subventions d'investissement	//////////		
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)		//////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		ou 1 117 857 403	202 762 674
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)		ou 2 322 783 951	626 470 467
	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE			
FU	Trésorerie nette (+ ou -)			
FV	à la clôture de l'exercice : 5 220 353 761			
	à l'ouverture de l'exercice : 2 897 569 810			
	Variation ----> 2 322 783 951			
FW	Variation Trésorerie : (+si Emplois ; - si Ressources)	2 322 783 951	ou	626 470 467
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : <<différences bilantielles>>.

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement	(F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N-1) = (DG/PASSIF-AZ/ACTIF)	ou	1 009 639 234
Variation du B.F. global	(B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N-1)	ou	1 313 144 717
Variation de la trésorerie	(T) : T(N) - T(N-1)	ou	2 322 783 951
TOTAL		2 322 783 951	2 322 783 951

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01.

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050 Abidjan 01

SICABLE
RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

SICABLE

RAPPORTS GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050 Abidjan 01

Aux Actionnaires
de SICABLE S.A
15 BP. 35
Abidjan 15

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du SYSCOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers portant sur des provisions de F.CFA 1 500 millions relatives à des procédures de redressements douaniers et litiges en cours. L'issue de ces procédures et litiges, de même que leurs conséquences sur les comptes de la SICABLE au 31 décembre 2009 peuvent difficilement être estimées à ce jour.

2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration de l'organisation administrative, du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2009 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

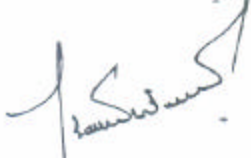
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 15 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

ECR International



Charles Aïé
Associé

Immeuble Alpha "2000"
2^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050 Abidjan 01

SICABLE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS
DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES
ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP, 1361 Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Bât 14
01 BP.4050 Abidjan 01

Aux Actionnaires
de SICABLE S.A
15 B.P. 35
Abidjan 15

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU
DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit Traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention de prêt entre PRYSMIAN (FRENCH) HOLDINGS SAS et SICABLE

Administrateur concerné

PRYSMIAN (FRENCH) HOLDINGS SAS représentée par Monsieur Laurent TARDIF.

Nature et modalités

La SICABLE, en qualité de prêteur, et la société PRYSMAN (French) Holding SAS, en qualité d'emprunteur, ont signé en date du 27 février 2009 une convention de crédit à moyen terme de trois millions (3 000 000) d'euros, d'une durée maximale de quatre (4) ans.

La rémunération du crédit était fixée au taux conventionnel annuel de 3,50% payable trimestriellement à terme échu.

Cette convention non exécutée a été résolue le 08 juin 2009.

1.2 Convention d'Assistance Technique de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France à SICABLE

Administrateur concerné

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Laurent TARDIF.

Nature et modalités

La société SICABLE et la société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France ont signé en date du 27 février 2009 une convention d'assistance technique se substituant à la convention d'assistance technique exécutée au cours de l'exercice précédent.

La convention conclue pour une durée de deux (2) ans est renouvelable par tacite reconduction, pour une période d'égale durée, sauf dénonciation par une des parties.

Les prestations d'assistance couvrent les domaines techniques, commerciaux, administratifs, financiers, des systèmes d'information, recherche, développement, droits de propriété intellectuelle et commerciale.

En contrepartie de l'assistance dont elle bénéficie, la SICABLE verse à PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France une redevance annuelle fixée à 3,8 % de la valeur des facturations de câbles fabriqués par SICABLE après déduction des taxes, rabais, ristournes, remises et escomptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la redevance versée et comptabilisée s'élève à F.CFA 191 millions hors taxes.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Mandat de recouvrement du crédit de TVA de F.CFA 538 millions détenu par PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat de Côte d'Ivoire

Administrateur concerné

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Jean-Claude FREBAULT.

Nature et modalités

La société PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France qui détient une créance de F.CFA 538 millions sur l'Etat de Côte d'Ivoire au titre de crédit de TVA a donné mandat à la SICABLE pour le recouvrement de cette somme.

En contrepartie de ses diligences, la convention prévoit une rémunération forfaitaire de F.CFA 187 millions pour la SICABLE à l'encaissement du crédit de TVA, les frais et/ou débours éventuels étant à sa charge.

Aucun recouvrement n'est intervenu au 31 décembre 2009 et aucune rémunération n'a été perçue par la SICABLE.

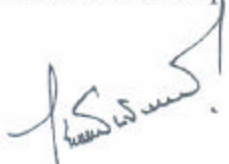
3. REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice 2009, la société a couvert les frais de déplacement et de séjour en Côte d'Ivoire des administrateurs pour la participation à la réunion du Conseil d'administration consacrée à l'arrêté des comptes de l'exercice 2008, pour un montant total de F.CFA 13 millions.

Abidjan, le 15 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

CR International



Charles Alé
Associé